



LE SNUEP-FSU DANS L'ACTION !

Le SNUEP-FSU a lancé une campagne cartes-pétitions pour dire STOP à la dégradation de la voie professionnelle et STOP au baccalauréat Gestion Administration.



Dans le cadre de cette action, le rassemblement du jeudi 20 septembre, a été l'occasion de remettre les cartes-pétitions au ministère et de faire enfin entendre la voix des PLP.

À la suite du rassemblement le SNUEP-FSU a été reçu en audience. Il a dénoncé une fois encore tous les méfaits de la réforme du Bac Pro 3 ans : dévalorisation des diplômes, abaissement du niveau scolaire des élèves, mais aussi décrochage, dégradation des conditions de travail des enseignant-es...

Le SNUEP-FSU s'est opposé à la politique du ministère qui promeut l'apprentissage, à « tous crins ». Il a rappelé que l'enseignement professionnel public sous statut scolaire est l'outil le plus efficace, le moins onéreux et le moins discriminant pour répondre aux enjeux

imposés par la société et aux difficultés des jeunes qu'il scolarise.

Le SNUEP-FSU a dénoncé les conditions de travail et de formation imposées aux PLP stagiaires : les 2/3 des PLP stagiaires sont à temps plein (au lieu de 9 h) et les formations disciplinaires qui leur sont proposées sont souvent éloignées de leur besoin.

Le SNUEP-FSU a demandé à nouveau que les LP ne soient pas écartés de la carte de l'éducation prioritaire.

Le ministère a entendu les problèmes spécifiques des PLP stagiaires et propose des groupes de travail en janvier sur l'élaboration d'une carte nationale des formations et sur une réflexion globale concernant les problèmes de recrutement et de décharges horaires dans la voie professionnelle.



Sommaire

- | | | | | | |
|------------------------------|----------|--------------------------------|-------|---|------|
| > Communiqué SNUEP-FSU | P 1-2 | > Déclaration FSU—EREA | P 5 | > Communiqué intersyndical sur 18/11 | P 9 |
| > Lettre à la ministre | P 2-4 | > Déclaration FSU FIP | P 6-7 | > CP FSU contre les violences faites aux femmes | P 9 |
| > BO | P 4 et 8 | > Communiqué FSU sur retraites | P 7 | > Entretien B. Groison, SG FSU | P 10 |
| > Lutte contre le décrochage | P 5 | > Communiqué FSU sur métier | P 8 | | |



>>>

Le ministère a annoncé que 186 lycées (des 3 voies) devraient bénéficier du dispositif éducation prioritaire. Il s'est engagé à un retour aux épreuves ponctuelles terminales écrites pour 3 disciplines (Eco-gestion, Eco-droit et PSE) avec une application en 2016.

Si cette mobilisation des PLP a permis d'obtenir une audience et

quelques engagements oraux, c'est un premier pas mais nous sommes encore loin du compte. Le SNUEP-FSU poursuivra son combat pour la promotion de l'enseignement professionnel public et fera en sorte que les engagements soient tenus, que les groupes de travail aboutissent à des propositions à la hauteur des enjeux.

LETTRE À LA MINISTRE >

Madame la Ministre,

Virginie BOUVOT,
Co-Secrétaire académique
SNUEP-FSU Besançon,
19 novembre 2014

Les lycées professionnels sont victimes de nombreuses attaques et d'une image négative totalement injustifiée. Les Professeurs des Lycées Professionnels espéraient un changement qui n'est jamais arrivé, malgré les ministres qui se sont succédé depuis deux ans. [...]

Dans l'académie de Besançon, les lycées professionnels sont également victimes des attaques de la Région Franche-Comté.

En effet, celle-ci, sous prétexte de réaliser des économies, a voté le 27 juin dernier un « Plan Lycées » qui « libèrent » 3 lycées professionnels : le LP Diderot de Baviilliers, le LP Monjoux de Besançon et le LP Le Corbusier de Lons-le-Saunier. Il ne s'agit pas, a priori, de supprimer des forma-

tions, mais seulement de les transférer sur les sites d'autres établissements des villes impactées.

Toutefois, les fusions précédentes se sont toujours soldées par des disparitions de filières et il serait illusoire d'imaginer qu'il en sera autrement. D'ailleurs, dès le mois d'octobre, la Région a déjà annoncé qu'elle souhaitait déplacer la

formation de menuiserie du LP Le Corbusier de Lons-le-Saunier à Mouchard où existe un lycée du bois, les deux établissements étant distants de 50 kilomètres, ce qui est totalement dissuasif pour des élèves de CAP très peu mobiles... Les collègues du LP Montjoux s'inquiètent, eux aussi, pour leur formation décolletage qui nécessite des machines imposantes qu'aucun établissement bisontin ne peut accueillir.

les fusions précédentes se sont toujours soldées par des disparitions de filières et il serait illusoire d'imaginer qu'il en sera autrement

Par ailleurs, ces établissements « libérés » comptent tous des 3^{èmes} Prépa Pro. Ces classes sont un maillon indispensable de la formation en lycée professionnel puisqu'elles permettent à des jeunes en difficulté scolaire de choisir un avenir professionnel et de reprendre pied dans les études. Même si

cette dernière mouture n'est pas la plus adaptée, puisque les élèves devraient bénéficier de plus de semaines de stage et d'heures de formation professionnelle, ainsi que de programmes réellement aménagés, elle est néanmoins bien meilleure que de laisser des élèves en difficulté dans les classes déjà surchargées des collèges où ils décrochent totalement.

>>>

D'ailleurs, le fait d'être intégrés dans les lycées professionnels leur permet de découvrir des métiers et de goûter à la pratique professionnelle, ce qui les réconcilie avec l'école. Or, ces classes de 3^e risquent de disparaître lors des transferts des lycées car au sein de grands LPO, ces élèves ne bénéficieraient plus des conditions d'accueil à taille humaine qu'offrent les lycées professionnels.

Il est également important de signaler que si les élus ont voté des fermetures de lycées, ils n'ont absolument pas réfléchi en amont sur les possibilités de déplacement des formations. Aujourd'hui encore, alors que les fermetures sont actées et que des fusions d'établissements ont été décidées par le Recteur, ils n'ont toujours pas de solution et étudient seulement la faisabilité d'éventuels transferts.

Cette absence totale de préparation et le manque de dialogue de la région comme du rectorat avec les collègues des LP impactés, mais aussi avec les organisations syndicales, renforcent les craintes et le malaise de la profession. Ces non-dits suscitent également toutes les rumeurs et créent un climat de craintes chez les élèves qu'il est difficile de rassurer puisque personne ne sait rien... Bien évidemment, pour ces établissements, les recrutements seront difficiles, quand bien même les formations ne devaient pas fermer... Ce sera une bonne occasion pour les supprimer, ce qui permettra au Recteur de rendre des postes plus facilement encore, et à la région, de reconstruire moins d'ateliers que prévus !

Madame la Ministre, cette politique est totalement aberrante et irresponsable !

À l'heure d'un chômage de masse et de difficulté d'insertion des

jeunes, est-il responsable de se priver d'outils de formation performants, en lien avec les professionnels, bien équipés, dont les équipes sont soudées et investies, qui forment les jeunes dont les entreprises ont besoin ?

À l'heure du décrochage et de la déshérence de nombreux jeunes, est-il responsable de vouloir pousser l'essentiel de la jeunesse vers le lycée général et de confier la formation professionnelle aux seules entreprises via l'alternance, alors que les lycées professionnels et la voie scolaire sont les seuls à pouvoir donner les bases à des jeunes en difficulté, à les former de façon globale afin qu'ils deviennent des citoyens et des adultes responsables et à les mener sur le chemin de la réussite ?

**cette politique est
totalement
aberrante et
irresponsable !**

**À l'heure de la perte
de repères**, du manque de confiance dans nos politiques, est-il responsable d'ignorer et de mépriser ceux qui ont la charge de la jeunesse, qui croyaient

en leur mission et devaient inculquer des valeurs républicaines et humanistes à une jeunesse qui en a particulièrement besoin ? Car finalement, ce désintérêt pour les enseignants et les équipes éducatives leur fait perdre la confiance qu'ils avaient en l'École et la République. Comment ces personnels désabusés pourront-ils former sereinement des jeunes et leur donner envie de croire en l'avenir, en nos dirigeants et en notre pays, dans de telles conditions ?

Parce que les lycées professionnels sont un maillon essentiel de la réussite de tous les élèves, nous faisons appel à vous pour stopper ce Plan Lycées franc-comtois et entamer une véritable réflexion sur la formation professionnelle et les spécificités des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire. Une politique réellement ambitieuse pour l'École ne peut les négliger.

>>>



Une politique responsable donnerait à tous les jeunes la possibilité de réussir. Tous n'ont pas les capacités de poursuivre dans la filière générale ou ont besoin de « tremplin » pour le faire. La voie de l'alternance, si elle est efficace pour les niveaux post-bac, est en échec lorsqu'il s'agit de former des jeunes de 15 ans, d'autant plus lorsqu'ils sont en difficulté scolaire ou en perte de repères. Les patrons refusent d'ailleurs d'embaucher ces jeunes trop immatures et sans aucune formation professionnelle préalable. Les lycées professionnels scolarisent une part importante de jeunes en difficulté scolaire, mais aussi de milieux défavorisés. Pour cette jeunesse fragile, ils sont le meilleur moyen de réussite et d'intégration.

Une politique humaine éviterait de casser les jeunes en difficulté. Pousser les collégiens vers la filière générale lorsqu'ils n'ont pas les aptitudes, les acquis ou l'envie pour le faire, les conduit vers l'échec, le décrochage et des difficultés pour s'intégrer dans la vie profession-

nelle. Mais surtout, cela les dévalorise et leur donne une image négative d'eux-mêmes et de l'École et la République qui n'ont pas su s'occuper d'eux et ne les ont pas pris en compte. Au lieu de vouloir mener tous les jeunes au baccalauréat général, quitte à créer des formations ou pseudos formations pour récupérer ensuite quelques décrocheurs pour se donner bonne conscience, ne serait-il pas plus humain de favoriser le passage de plus de jeunes en filière professionnelle ?

Une politique efficace conforterait la voie professionnelle en valorisant cette filière, en recréant des diplômes professionnels, en revalorisant les diplômes et en donnant de bonnes conditions de travail et d'apprentissage aux enseignants et aux élèves. Une telle politique lutterait contre l'échec scolaire, le décrochage, le chômage des jeunes, la déshérence, la perte de repères, le communautarisme et le repli sur soi, le manque de civisme et de responsabilité, la délinquance ou le mal-être et la mésestime de soi, que tous les précédents éléments favorisent.

[...]

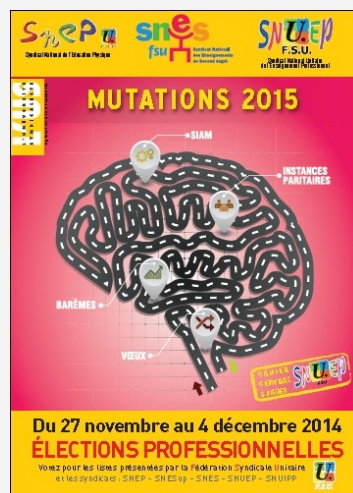
Lu au BO

Bulletin officiel n° 42, 13 novembre 2014

Mobilité des personnels enseignants du second degré : règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée 2015 note de service n° 2014-145 du 6-11-2014 (NOR [MEN-H1424493N](#))

Mobilité des personnels enseignants du second degré : mouvement national à gestion déconcentrée - dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - rentrée 2015 arrêté du 6-11-2014 (NOR [MEN-H1400610A](#))

Mobilité des personnels enseignants du second degré : affectation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation à **Saint-Pierre-et-Miquelon, et des personnels d'éducation et d'orientation à Mayotte** - rentrée 2015 note de service n° 2014-146 du 6-11-2014 (NOR [MEN-H1424494N](#))



Mobilité des personnels enseignants du second degré : mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré - rentrée 2015 note de service n° 2014-147 du 6-11-2014 (NOR [MENH1424495N](#))

La lutte contre le décrochage sous le règne de l'austérité >

Dans un contexte de crise globale, accompagnée d'une aggravation continue des inégalités sociales et d'explosion des chiffres du chômage, le 1^{er} ministre et la ministre de l'EN ont présenté un plan national de lutte contre le décrochage scolaire.

Annoncée comme une priorité nationale absolue lors de la campagne présidentielle avec l'objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs d'ici la fin du quinquennat, la lutte contre le décrochage scolaire avait déjà fait l'objet d'un plan annoncé par Vincent Peillon en décembre 2012.

Les mesures présentées aujourd'hui n'apportent rien de nouveau par rapport aux mesures Peillon, si ce n'est l'octroi de 50 millions d'euros supplémentaires par an, bien dérisoire au regard des enjeux. Sur 140 000 décro-

cheurs, cette enveloppe se traduit en réalité par moins de 400 euros par élève décrocheur.

La lutte contre le décrochage est une question de justice sociale.

Avec l'enveloppe supplémentaire annoncée, l'impasse sur les questions de réduction des effectifs et d'instauration de seuils de dédoublement –notamment pour les 3^e PP-, une carte des REP édiflée actuellement à moyens constants, le gouvernement présente un plan bien en deçà des enjeux éducatifs et sociaux.

Pour le SNUEP-FSU, afin de diminuer le décrochage et permettre le retour en formation sous statut scolaire des milliers de jeunes aujourd'hui sans qualification professionnelle, **il y a urgence à donner des moyens supplémentaires à l'enseignement professionnel public.**

Communiqué SNUEP-FSU
Paris, 21 novembre 2014



Mesdames, Messieurs

les membres du groupe de travail ÉREA >

Nous voilà de nouveau réunis pour débattre des EREA et de leur devenir. Nous prenons ce chantier avec sérieux. L'enjeu est de taille : il s'agit de permettre à ces jeunes adolescents en difficulté ou en situation de handicap de construire un parcours de réussite. Il s'agit pour cela de renforcer l'encadrement et d'améliorer les conditions professionnelles des enseignants. [...]

À aucun moment, lors du premier GT sur les EREA, il n'a été clairement annoncé la non-publication d'un texte sur les SEGPA. Cela n'empêche pas les IA-DSDEN de décider [...] de décaler d'un an l'entrée des élèves en SEGPA « pour renforcer leurs acquis en favorisant leur inclusion dans le collège » avec notamment le projet à la rentrée prochaine les classes de 6^e SEGPA.

La FSU dénonce cette situation. Elle demande à avoir un état précis de ces projets et demande au ministère d'intervenir pour mettre fin à cette dérive. Elle s'inquiète des effets réels de telles mesures sur la réussite scolaire des élèves de SEGPA.

La FSU rappelle que les élèves de SEGPA doivent pouvoir bénéficier des enseignements adaptés dès la classe de 6^e puis tout au long de leur cursus de collégien. Ce rappel n'est pas contradictoire avec les projets d'intégration de la SEGPA dans la vie scolaire du collège, comme le préconise les circulaires de 2006 et 2009, projets qui doivent s'élaborer en concertation avec tous les acteurs concernés, dans le respect des statuts et des missions des différents personnels.

Déclaration liminaire de la FSU
GT EREA du 17 novembre 2014

Formation interprofessionnelle >

déclaration préalable SNUEP-FSU
Formation Interprofessionnelle
14 novembre 2014

En préambule à cette déclaration, **le SNUEP-FSU tient à rappeler que l'ensemble des problématiques qui touchent aujourd'hui l'Enseignement professionnel ne doit pas se résumer aux quelques mesures inscrites dans la feuille de route de la Conférence Sociale.**

De plus, le SNUEP-FSU ne partage pas l'idée que les diplômes professionnels ne seraient pas assez en lien avec les besoins des entreprises. La question n'est pas celle-ci, mais plutôt de faire en sorte que ces diplômes soient en adéquation avec les métiers d'aujourd'hui et de demain. Ils doivent donc intégrer les évolutions techniques propres aux métiers et aux méthodes de travail mais aussi impulser les évolutions nécessaires à notre société. Les diplômes, et les formations qui les sous-tendent, sont donc des outils pour permettre développement et progrès humains. Ils doivent inciter ces évolutions en élevant le niveau global de qualification et en répondant aux enjeux plus globaux de notre pays comme la transition énergétique, le développement durable, l'accompagnement des personnes les plus fragiles ou le développement du numérique.

Orientation et affectation des élèves à l'entrée de la voie professionnelle, formation initiale et continue des enseignant-es, modalité de formation et approche pédagogique, amélioration des conditions de scolarisation...

Au-delà de l'élaboration des diplômes, c'est l'ensemble des orientations qui ont été prises ces dernières années qu'il faut réinterroger afin de permettre une meilleure réussite de tous

les jeunes. Ainsi, nombre de points ne peuvent être éludés, comme la nécessaire remise à plat de la réforme du Bac Pro en 3 ans, ou encore la modification des modalités de certification pour les diplômes de niveau V et pour le Bac Pro, la réduction de la durée des PFMP, la restitution d'horaires disciplinaires en lieu et place de l'accompagnement dit « personnalisé », le retour à des seuils de dédoublements définis nationalement, ou enfin la réintroduction de grilles horaires hebdomadaires pour chacune des années de formation...

Tout ceci explique et justifie l'attachement du SNUEP-FSU à un travail de qualité en CPC.

Tout au long de ces dernières années, l'Enseignement professionnel a subi des attaques constantes sur la qualité des diplômes qu'il délivre.

Le SNUEP-FSU croit en une formation initiale solide permettant d'étayer, par la suite, toute formation tout au long de la vie.

La diminution du temps de formation des jeunes et le développement des CCF, nous questionnent sur le niveau réellement atteint à l'issue de leur formation. On assiste ainsi de

plus en plus à une déconnexion entre les savoirs et compétences des RAP et les compétences validées à l'issue de la formation.

Le SNUEP-FSU défend des diplômes validant une formation globale de qualité, permettant à la fois une insertion professionnelle réussie, des poursuites d'études potentielles et une vie de citoyen éclairé.

Le SNUEP-FSU croit en une formation initiale solide permettant d'étayer, par la suite, toute formation tout au long de la vie.

>>>



De ce fait, le SNUEP-FSU s'interroge sur quelques-uns des points figurants à l'ordre du jour de cette Formation Interprofessionnelle :

> La mise en place d'un binôme salarié/employeur, chargé de la rédaction des R.A.P. et référentiels de certifications au sein des CPC, qui, selon ses défenseurs, ne remettrait pas en cause l'actuel fonctionnement de ces commissions. On peut pourtant s'interroger sur la cohérence de ce dispositif avec le travail actuel : le patronat, comme les salarié-es, sont déjà représentés en CPC. Il y a dans cette salle des représentants du patronat français. Leur représentativité est un problème interne à leurs organisations. La mise en place de ce binôme n'est pas, à nos yeux, une solution à ce problème interne.

> La volonté d'accélérer le processus de conception des diplômes ne répond-il pas aux désirs du patronat d'une adéquation immédiate du « formé » à son emploi ? Pour le SNUEP-FSU, l'adaptation au poste de travail relève de la responsabilité de l'entreprise, l'adéquation Emploi / Formation tient davantage de l'utopie que du projet réalisable, et tout cela nous éloigne de notre conception humaniste de la formation initiale. De plus le

SNUEP-FSU rappelle l'importance de la formation continue des enseignant-es dans ce domaine : nous savons qu'aucune rénovation de diplôme ne peut être effective sans qu'un réel accompagnement et une véritable formation des enseignant-es ne soit mise en place.

> La mission confiée aux Inspections Générales sur les « blocs de compétences » : sans vouloir préjuger des résultats de celle-ci, le SNUEP-FSU tient d'emblée à rappeler son opposition la plus ferme à toute forme de modularisation des diplômes, son attachement à leur unicité, à la présence de savoirs dans les R.A.P. et à l'importance des enseignements disciplinaires. La certification partielle de blocs de compétences plus ou moins cumulables ne peut en aucun cas être considérée comme une solution aux sorties sans diplôme complet. Cela ne pourrait qu'aggraver une situation déjà prégnante. Ce qu'il faut au contraire développer, ce sont les affectations réellement choisies dans une carte des formations aux choix larges et géographiquement accessibles, ainsi que l'attribution de moyens humains et matériels à la Voie Professionnelle sous statut scolaire correspondant vraiment aux besoins de nos élèves et aux attentes de nos collègues.

COMPLÉMENTAIRE RETRAITE : DES MESURES

INQUIÉTANTES POUR LES FONCTIONNAIRES >

L'Assemblée générale extraordinaire de l'UMR (Union Mutualiste Retraite) a confirmé le 18 novembre dernier la baisse annoncée de 30 % du montant des rentes viagères versées au 1^{er} janvier 2015 aux fonctionnaires retraités du régime R1, un régime fermé à la souscription qui ne concerne que les anciens sociétaires de l'ex-CREF (Complémentaire de retraite de l'Éducation nationale et de la Fonction publique).

Pour le régime R2 encore ouvert à cotisations pour les autres fonctionnaires, l'UMR a également avalisé deux mesures tout aussi négatives : report de 60 à 62 ans de l'âge du versement des rentes et diminution de leur montant.

L'UMR justifie notamment ces mesures par la chute des taux d'intérêt qui pèse sur la rentabilité des place-

ments financiers. Cela conforte la FSU dans son opposition aux systèmes de retraite par capitalisation qui ne garantissent absolument pas la pérennité des rentes qu'ils annoncent au moment de la souscription des adhérents.

Ces nouvelles annonces suscitent une émotion légitime chez les personnels concernés qui se sentent d'autant plus floués que ceux du régime R1 ont déjà été fortement pénalisés à deux reprises lors des "crises" de la MRIFEN et du CREF et qu'ils auront perdu 50 % de leur pouvoir d'achat en 15 ans.

La FSU s'est adressée à l'UMR avant son AG extraordinaire. Elle entend suivre de près ce dossier pour défendre les intérêts des personnels concernés.

Communiqué FSU
13/11/2014

MÉTIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE : DES CHANTIERS ESSENTIELS À POURSUIVRE >

Communiqué FSU
17 novembre 2014

La Ministre de l'Éducation nationale a conclu aujourd'hui un certain nombre de chantiers sur les métiers de l'Éducation.

La FSU a déjà souligné l'importance du dialogue mené depuis plus d'une année sur ces chantiers.

Elle a rappelé que les évolutions nécessaires au système éducatif se font avec et par les personnels. Il est donc indispensable de reconnaître aujourd'hui le travail fait, visible et invisible, de valoriser les missions accomplies, de permettre un exercice des métiers dans de meilleures conditions mais aussi des pratiques nouvelles et de revaloriser les salaires. C'est indispensable aussi pour assurer l'attractivité des différents métiers face à des difficultés réelles de recrutements.

Tous les personnels ont à cœur leur métier et portent l'ambition du service public d'éducation de faire réussir tous les élèves. Le contexte est difficile mais il n'est pas question de renoncer à faire de l'Éducation un enjeu majeur pour notre société ni de renoncer à tout mettre en œuvre pour permettre à tous les jeunes de réussir leur parcours éducatif et d'obtenir une qualification.

Mais si l'Éducation est un secteur reconnu comme prioritaire, les personnels n'en voient pas toujours la traduction dans leur quotidien.

Les chantiers qui se terminent doivent pouvoir se traduire rapidement par des mesures concrètes. Les discussions doivent également se poursuivre car qu'il s'agisse des mesures catégorielles comme du travail et des missions, il reste beaucoup à faire pour les enseignants comme pour les personnels non-enseignants.

Si pour les contractuels la FSU se félicite de la suppression de la clause butoir, demande qu'elle a portée dans toutes les instances, beaucoup reste à faire aussi pour véritablement résorber la précarité et offrir des possibilités de titularisation à tous.

Les personnels, qu'il s'agisse de ceux des premiers et second degré, des inspecteurs, des personnels administratifs, sociaux et de santé, d'orientation et de direction attendent un signal de reconnaissance de leur travail. Il est important de ne pas rater ce rendez-vous.



Lu au BO

Bulletin officiel n°43 du 20 novembre 2014

Concours général des lycées
Organisation - session 2015
note de service n° 2014-151 du 12-11-2014 (NOR [NORMENE1426429N](#))

Conseils, comités, commissions
Composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement décret n° 2014-1236 du 24-10-2014 - J.O. du 25-10-2014 (NOR [MENE1414335D](#))

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement décret n° 2014-1237 du 24-10-2014 - J.O. du 25-10-2014 (NOR [MENE1414184D](#))

Conseils, comités et commissions
Nomination au Conseil supérieur de l'éducation arrêté du 13-10-2014 (NOR [MENJ1400628A](#))

ACTION DU 18 NOVEMBRE 2014, UNE MOBILISATION QUI EN APPELLE D'AUTRES ! >

Les rassemblements unitaires organisés sur tout le territoire à l'appel de nos quatre organisations syndicales ont permis de démontrer que la défense de l'emploi public et du pouvoir d'achat des agents représentait un enjeu suffisamment important pour maintenir une unité syndicale malgré l'approche des élections du 4 décembre.

Les récents débats sur le projet de loi de finances 2015 tout comme les dernières prises de positions de certains parlementaires contre la Fonction publique démontrent que notre détermination à défendre les missions publiques et conforter le statut de la Fonction publique

reste plus que jamais nécessaire.

Le refus du président de la commission des finances de nous accorder une audience lors de cette journée d'action marque l'absence de volonté de dialogue sur un sujet qui touche pourtant l'ensemble de la Fonction publique et ses 5,4 millions d'agents.

Déterminés à poursuivre notre action, nous inviterons dès le mois de janvier 2015 l'ensemble des organisations syndicales à s'unir pour obtenir des avancées sur nos légitimes revendications !

*Communiqué UGFF-CGT,
FA-FP, FSU et Solidaires
Paris, 19 novembre 2014*

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LA FSU DONNE AUSSI DE LA VOIX ! >

La FSU dénonce les violences dont les femmes continuent à être victimes : viols et agressions sexuelles, violences conjugales et familiales, harcèlements, mutilations sexuelles, prostitution, mariage forcé, lesbophobie, violences en milieu scolaire, violences contre les femmes en situation de handicap, contre les femmes migrantes...

Trop souvent tolérées, pas assez sanctionnées, ces violences spécifiques contre les femmes nécessitent une loi-cadre qui permettra de leur garantir une réelle protection. Pour la FSU, la lutte contre ces violences passe aussi par une politique volontariste de prévention, notamment par l'éducation de tous et toutes dès le plus jeune âge, et par la formation, initiale et continue, de tous les personnels au service du public.

Dans un contexte d'attaques contre les droits des femmes, la FSU déplore l'abandon des ABCD de l'égalité, et en revendique la généralisation, de la crèche à l'université.

Dans une conjoncture économique et sociale très dégradée, les politiques d'austérité qui fragilisent et précarisent encore plus les femmes constituent une violence supplémentaire.

La FSU appelle à participer partout aux actions et manifestations dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre.

À Paris, manifestation le samedi 22 novembre. Rendez-vous à 14h30 à Bastille.

*Communiqué FSU
Les Lilas, 17 novembre 2014*

LES FONCTIONNAIRES, À QUOI ÇA SERT ? >

Le « fonctionnaire bashing » est devenu une figure imposée du débat politique. Au lieu de se poser sempiternellement la question du coût de la fonction publique, si l'on essayait de mesurer ce qu'elle apporte ?

Trop nombreux, privilégiés, coûteux, absentéistes, peu productifs... Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Qui veut se débarrasser des fonctionnaires jette l'opprobre sur les agents et leurs missions. Et si on se posait les bonnes questions... À quoi ça sert, un fonctionnaire ? Ça sert à assurer des missions relevant de l'intérêt général : éducation, santé, sécurité, justice, culture, écologie, défense... Chacun, quels que soient ses revenus, son origine, son adresse, voit l'accès à ses droits assurés, partout sur le territoire. Ces services seraient-ils mieux rendus si les intérêts marchands s'en saisissaient ?

Les exemples d'externalisation (restauration scolaire, service de l'eau...), de partenariat public-privé (Grand stade de Lille, hôpital sud francilien, nouvelles prisons...) montrent que les deniers publics ne sont pas forcément mieux dépensés quand le privé s'en charge et offrent souvent l'occasion de profits sur les besoins des citoyens sans que les services soient de meilleure qualité. Les contempteurs de l'État, de ses services et de ses agents semblent sûrs que seule « *la main invisible du marché* » fait mieux fonctionner, en toute circonstance, l'économie et nos sociétés. Mais dans quel état seraient les banques si les pouvoirs publics, en France comme ailleurs, ne les avaient aidées à surmonter une crise financière qu'elles avaient elles-mêmes initiée par leurs comportements prédateurs indifférents aux risques pour les peuples ?

Lors de la crise financière de 2008, nul ne niait l'évidence : son impact social a été moindre en France parce que son modèle social est structuré par des services publics développés et un système de protection sociale solidaire.

Pourtant, au nom des économies que l'État doit réaliser, alors que le gouvernement se prive de recettes fiscales (réforme de la fiscalité ajournée, lutte contre la fraude fiscale insuffisante, exonérations multiples...), certains font de la suren-

chère contre le secteur public, décrit comme trop coûteux.

Mais la fonction publique en France coûte-t-elle plus qu'ailleurs ? En 1978, 9 points de PIB étaient affectés aux rémunérations des agents publics contre 9,3 en 2011. Pour les seuls fonctionnaires de l'État, les dépenses de personnel (salaires, cotisations des employeurs et prestations sociales) représentent 5,9 % du PIB, c'était 7,2 % en 1978. En 2008, pour les trois fonctions publiques le coût est de 12,7 % du PIB, soit une baisse de 0,8 % depuis 1998. En Suède, c'est 14,9 % et au Danemark, 17,3 %. Si le nombre d'agents publics entre 1990 et 2012 a connu une progression de 26,2 %, il faut rappeler que la France a connu une progression démographique de 12,5 % avec un des taux de natalité les plus forts d'Europe, couplé à une espérance de vie qui augmente. Cela crée des besoins (accueil des jeunes enfants, éducation, accompagnement des personnes âgées...) qui impliquent une intervention publique pour garantir à tous un accès à des services essentiels.

À rebours de ce discours dominant où les services publics coûtent ne pourrait-on pas reconnaître aussi qu'ils rapportent ? L'État, les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la vie économique et sociale, avec le financement et la réalisation de services et d'infrastructures majeurs : formation et santé des futurs citoyens et salariés, réseaux routiers ou transports collectifs qu'ils empruntent, logement aidé, accueil des enfants et des personnes âgées, subventions aux entreprises. Que coûterait, en termes sociaux, sanitaires, écologiques, mais aussi économiques, l'absence de ces services ou leur renvoi à l'initiative individuelle ?

Le travail et l'investissement des agents de la fonction publique doivent donc être reconnus, avec les emplois nécessaires pour répondre aux besoins, en mettant fin à la précarité d'un agent public sur cinq. Comme pour tous les salariés, la progression de leur pouvoir d'achat est une condition de la relance. Les services publics, garants de l'intérêt général, contribuent à assurer une cohésion sociale minée par des politiques économiques et fiscales toujours plus inégalitaires.

L'éducation est un facteur majeur d'égalité et de cohésion sociale.

Et sans un haut niveau de formation, il sera difficile à notre pays de relever les défis actuels en matière de transition écologique, d'adaptation de la société au vieillissement, d'une culture commune à toute la population. Pourtant, tout le monde aura constaté que l'Éducation, érigée en priorité nationale, aura occupé une place bien timide dans les propos du chef de l'État lors de sa prestation télévisée du 6 novembre dernier.

À la FSU, nous considérons au contraire que, deux ans après la loi de refondation, l'éducation ne peut pas être reléguée au second plan. Il ne s'agit pas de baisser la garde. Plus de 150 000 jeunes continuent de sortir chaque année du système éducatif sans qualification. Selon l'INSEE, ils ont 5 fois plus de chance d'être sans emploi qu'un diplômé d'études supérieures. L'échec scolaire coûte près de 25 milliards d'euros à notre pays. C'est dire si, à ce jour, il reste encore beaucoup à faire pour l'éducation et les personnels.

La priorité budgétaire donnée à l'Éducation quand le nombre global d'emplois est en légère diminution dans la FPE se fait au détriment des autres secteurs et face à l'augmentation des effectifs scolarisés, aux besoins importants pour la formation initiale ne se traduit pas par l'amélioration des conditions de travail.

D'autres besoins importants ne sont ainsi pas couverts : le déploiement des mesures pédagogiques comme le « *Plus de maîtres que de classes* » qu'il faut amplifier, la formation continue qu'il faut revivifier pour armer les personnels dans l'exercice de leur métier,

l'attractivité de nos métiers qu'il faut assurer en revalorisant les salaires et en améliorant les conditions de travail...

[...].

Après la phase de discussion au niveau local, nous demandons que le ministère mette en place une concertation nationale et organise la tenue d'un comité technique ministériel consacré à la carte de l'Éducation prioritaire en décembre.

Cette concertation nationale doit avoir pour objet de vérifier si des réseaux non labellisés dans une académie auraient obtenu un classement REP ou REP+ si ils avaient été dans une autre académie. Cette étape est indispensable afin de garantir la transpa-

sans un haut niveau de formation, il sera difficile à notre pays de relever les défis actuels

rence et l'équité nationale de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

Dans ce cadre, la FSU demande au ministère qu'il dégage une dotation supplémentaire afin de labelliser toutes

les écoles primaires et réseaux défavorisés non pris en compte.

Quant à la question des lycées, elle doit être rapidement traitée dans le cadre des discussions sur l'éducation prioritaire.

La Ministre vient de confirmer, le jeudi 13 novembre, les chantiers métiers. Les syndicats de la FSU continueront d'y intervenir pour obtenir des améliorations de la situation des personnels.

En même temps, le gel du point d'indice est lourd de conséquence pour nos métiers et pour tous les personnels et des négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations sont en cours dans la Fonction publique.

Pour la FSU, la coïncidence des deux chantiers doit permettre d'aborder le dossier des carrières et des rémunérations des personnels de notre ministère dans son ensemble.

>>>

Déclaration FSU au CTMEN
Paris, 19 novembre 2014

Pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation le chantier indemnitaire et la question des débouchés de carrière doivent être traités, mais du point de vue de la FSU on ne saurait faire l'impasse sur les enjeux du déroulement des carrières ni sur les si faibles rémunérations d'entrée dans le métier. **La FSU revendique des mesures qui visent l'amélioration de la situation de tous** et la réduction des écarts de situation aujourd'hui constatés entre degré d'enseignement comme au sein du second degré. La crise de recrutement montre la nécessité d'aboutir. [...]

Les personnels administratifs, de santé et sociaux mesurent encore les écarts de rémunération indemnitaire qui existent d'un département ministériel à l'autre malgré les rapprochements statutaires. Pour eux aussi, il y a des enjeux réels à la reconstruction de la grille indiciaire, intégrant une partie des primes. La FSU demande que les promotions supplémentaires, pour les personnels administratifs, prévues en 2015, soient attribuées selon des critères objectifs et transparents d'autant plus qu'elles sont très limitées.

La FSU tient aussi à souligner combien la culture managériale qui s'est installée parmi l'encadrement est source de tensions et de division ; **promouvoir les valeurs de la Fonction publique, c'est aussi réinterroger ces orientations et refonder aussi le mode de gouvernance à toutes les échelles.**

La FSU s'inquiète du retard pris à transposer les engagements pour les contractuels d'autant que la gestion académique de ces personnels fait que les acteurs du dossier sont seulement représentés dans un groupe de travail ministériel.

Concernant les AESH, AED et CUI, la FSU organise une quinzaine d'action. Si un premier pas a été franchi avec la possibilité

d'obtenir un CDI pour les AESH, la mise en place du nouveau décret se fait parfois au détriment des personnels : peu d'AESH disposent d'un temps plein, certains d'entre eux voyant même leur quotité de travail baisser au moment de la signature du CDI. Pour tous, AED, AESH et CUI, une amélioration des conditions de travail et de rémunération s'impose.

Cette semaine, à travers des grèves départementales comme en Seine Saint Denis, mais aussi des colloques, le lancement d'une pétition pour l'amélioration des conditions de formation des stagiaires dans les ESPE puis le 22 novembre lors d'un meeting à Paris la FSU veut réaffirmer de manière déterminée que notre école a aujourd'hui besoin d'une véritable impulsion permettant des transformations qualitatives soutenues par un nécessaire investissement budgétaire.

En outre, deux questions nous préoccupent qui devraient être à l'ordre du jour du CTM :

> **la revue des missions** de l'État pour laquelle nous avons adressé une demande de mise à l'ordre du jour,

> **le devenir de la carte des rectorats** dans le cadre de la réforme territoriale.

Quant aux élections professionnelles qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre, nous constatons que seuls 234 000 électeurs ont créés leur espace.

Nous avons dénoncé en 2011 les effets du vote électronique qui avait produit une chute de 20 % de la participation ; le nouveau dispositif mis en place pour ces élections devait donner davantage de facilités ; les chiffres donnés montrent qu'il est nécessaire d'intensifier la communication et renforcer le pilotage politique des élections afin de permettre un vote démocratique assis sur une large participation.